

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 AVRIL 2018



Sommaire



- ❖ Introduction p. 3
- ❖ Ordre du jour de l'assemblée générale p. 4
- ❖ 2017 en synthèse et perspectives p. 6
- ❖ Dividende..... p. 8
- ❖ Réponses aux questions des actionnaires p. 9
- ❖ Résultats des votes p. 10
- ❖ Le conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale p. 11

Introduction

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Gecina, réunie le 18 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Bernard Michel, a approuvé l'intégralité des résolutions présentées par le conseil d'administration.

L'assemblée générale a décidé de verser, au titre de l'exercice 2017, un dividende par action de 5,30€ en numéraire. Un acompte de 50%, soit 2,65€ par action, a été versé le 8 mars 2018. Le versement du solde du dividende correspondant à un montant de 2,65€ par action, sera réglé, au choix de l'actionnaire, en actions nouvelles ou en numéraire. Il sera détaché de l'action le 12 juin 2018 pour une mise en paiement, ou livraison d'actions selon l'option retenue, le 5 juillet 2018.

L'assemblée générale a ratifié la cooptation, en qualité de Censeur, de Monsieur Bernard Carayon et a renouvelé les mandats d'administrateurs de Madame Méka Brunel et de Monsieur Jacques-Yves Nicol qui arrivaient à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 18 avril 2018, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Bernard Carayon en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Bernard Michel dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 18 avril 2018. Le mandat de Monsieur Bernard Carayon, d'une durée de quatre années, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Monsieur Bernard Carayon, en conséquence de sa nomination en qualité d'administrateur, a démissionné, à l'issue de l'assemblée générale, de son mandat de Censeur.

L'assemblée générale a, par ailleurs, décidé de nommer Madame Gabrielle Gauthey en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement de Madame Isabelle Courville, démissionnaire de son mandat d'administratrice avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 18 avril 2018. Le mandat de Madame Gabrielle Gauthey, d'une durée de quatre années, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale s'est tenue sous la forme mixte. L'ordre du jour était le suivant :

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017 ;
3. Virement à un compte de réserve ;
4. Affectation du résultat 2017, distribution du dividende ;
5. Option pour le paiement du solde du dividende en actions ;
6. Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2018 ;
délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration ;
7. Approbation de la convention conclue entre Gecina et Predica dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce ;
8. Approbation de l'engagement d'apport conclu entre Gecina et Predica dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce ;
9. Approbation de la convention conclue entre Gecina et Eurosic dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce ;
10. Approbation du contrat d'assistance et de conseil – lettre de mission, conclu entre la Société et Madame Dominique Dudan, Administratrice indépendante, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce ;
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Bernard Michel, Président du Conseil d'Administration ;
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Madame Méka Brunel, Directrice Générale ;
13. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 ;
14. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général au titre de l'exercice 2018 ;
15. Ratification de la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Bernard Carayon ;
16. Renouvellement du mandat de Madame Méka Brunel en qualité d'Administratrice ;
17. Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques-Yves Nicol en qualité d'Administrateur ;
18. Nomination de Monsieur Bernard Carayon en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Michel ;

19. Nomination de Madame Gabrielle Gauthey en qualité d'Administratrice en remplacement de Madame Isabelle Courville ;
20. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

A titre extraordinaire :

21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
22. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre au public ;
23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre d'échange initiée par la Société ;
24. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier ;
25. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
26. Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature ;
27. Détermination du prix d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
28. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes ;
29. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
30. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux ;
31. Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
32. Pouvoirs pour les formalités.

2017 en synthèse et perspectives

Au cours de la séance, Monsieur Bernard Michel, Président du conseil d'administration, et Madame Méka Brunel, Directrice Générale de Gecina, ont présenté les fondamentaux de Gecina, les réalisations menées en 2017 et la stratégie de la société.

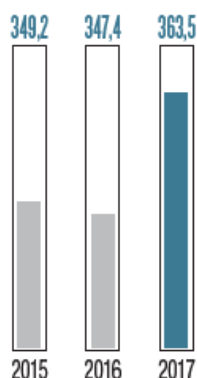
Monsieur Nicolas Dutreuil, Directeur Financier, a présenté les éléments financiers de l'exercice 2017. Les commissaires aux comptes ont

commenté leurs rapports puis Madame Inès Reinmann Toper, Présidente du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations a fait une présentation sur la politique et les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

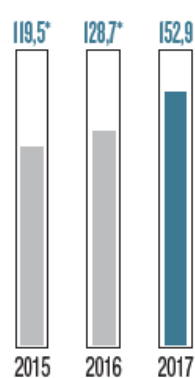
L'ensemble des présentations est mis en ligne sur le site internet de Gecina à l'adresse suivante : www.gecina.fr

Graphiques clés

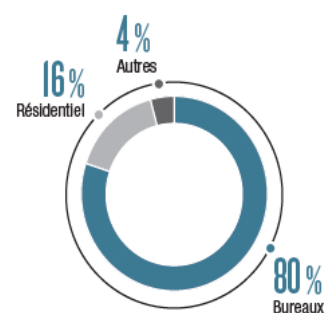
Résultat récurrent net part du Groupe
(en millions d'euros)



ANR dilué bloc triple net EPRA par action
(en euros)



Valorisation du patrimoine par activité à fin 2017



*Post ajustement de la distribution de DPS liés à l'augmentation de capital réalisée en août 2017 (coefficient d'ajustement de 0,97391)

Chiffres clés

En millions d'euros	31-déc-16	31-déc-17	Var. (%)
Loyers bruts	540,0	558,9	+3,5% <i>+2,1% à périmètre constant</i> <i>+2,5% à périmètre constant sur le bureau</i>
Excédent Brut d'Exploitation	437,0	453,5	+3,8%
Résultat Net consolidé part du Groupe	813,5	1 895,6	+133,0%
RRN part du Groupe ¹	347,4	363,5	+4,6% <i>+13,0% hors effet de la cession de la santé</i>
<i>par action (en €)</i>	<i>5,37²</i>	<i>5,44</i>	<i>+1,3%</i> <i>+9,4% hors effet de la cession de la santé</i>
ANR dilué triple net EPRA par action	128,7 ²	152,9	+18,9%
Dividende par action	5,06 ²	5,30	+4,7%

¹ Excédent brut d'exploitation diminué des frais financiers nets, des minoritaires récurrents et des impôts récurrents

² Post ajustement de la distribution de DPS liés à l'augmentation de capital réalisée en août 2017 (coefficient d'ajustement de 0,97391). Données non ajustées par action : RRN : 5,52€, ANR Triple Net EPRA : 132,1€, Dividende : 5,2€

Des perspectives de création de valeur renforcées avec Eurosic avec un pipeline total de 5,2 Md€, en hausse de +40%

Le pipeline total de Gecina, combinant les projets d'Eurosic est porté à 5,2 Md€ contre 3,7 Md€ à fin 2016, soit une hausse de +40% (+1,5 Md€) en dépit de la livraison de 4 projets en cours d'année (55 Amsterdam à Paris, Gerland-Septen à Lyon, et 2 résidences étudiants). Le rendement moyen attendu à livraison (yield on cost) s'élève à 6,0% pour des opérations à près de 70% situées au cœur de la ville de Paris. Près de 30% du pipeline combiné provient aujourd'hui d'opérations engagées ou identifiées sur le périmètre d'Eurosic.

2,8 Md€ de projets engagés dont les livraisons devraient s'accélérer au cours du second semestre 2018

La progression de +85% du volume d'investissements engagés (à 2,8 Md€ fin 2017 vs. 1,5 Md€ fin 2016) provient de l'intégration de 5 projets majeurs (dont 4 à Paris et 1 à La Défense) venant du patrimoine d'Eurosic (Le Jade Paris-15, Montmorency Paris-16, Penthemont Paris-7, Hôtel du Génie Paris-7 et Carré Michelet La Défense) et dont les livraisons sont attendues au cours des années 2018 et 2019, mais également du lancement du projet « 75 GA » sur le site de l'ancien siège du Groupe PSA dans le QCA parisien qui devrait être livré en 2020, de deux nouveaux projets de résidences étudiants et d'un projet de logements traditionnels à Paris.

Près de 62% de ce pipeline engagé se situent dans Paris intra-muros, et 31% dans le Croissant Ouest ou à La Défense, le reste étant constitué du projet Sky 56 à Lyon Part-Dieu déjà pré-loué à hauteur de 87% et d'une résidence étudiants située en première couronne. Les précommercialisations d'ores et déjà réalisées ou les hypothèses locatives retenues permettent d'attendre un rendement à livraison (yield on cost) de 5,6%.

L'ensemble de ces programmes engagés représente un volume locatif potentiel annualisé de 160 M€, dont plus de 115 M€ au titre des

12 livraisons d'immeubles attendues en 2018, principalement au second semestre. Les 12 projets dont les livraisons sont attendues en cours d'année, représentent une surface totale de l'ordre de 243 000 m², avec un taux de pré-commercialisation de 44%, pour les 11 projets de bureaux pouvant être porté à court terme à 56% en intégrant les discussions aujourd'hui en cours de finalisation.

A fin décembre 2017, 506 M€ restent à investir au titre des projets engagés, dont 345 M€ en 2018, 84 M€ en 2019 et 67 M€ en 2020.

1,0 Md€ de projets contrôlés « certains » à court ou moyen terme, à 73% dans Paris intra-muros

Le pipeline contrôlé « certain » concerne les actifs détenus par Gecina, dont la libération est engagée et sur lesquels un projet de restructuration satisfaisant les critères d'investissements de Gecina a été identifié. Ces projets seront donc engagés dans les semestres ou années qui viennent. L'ensemble de ces projets « certains » mais non encore engagés représente 1,0 Md€. Ces projets devraient être livrés à moyen terme, entre 2020 et 2023 et se situent à 73% dans Paris intra-muros avec un rendement attendu à livraison (yield on cost) de 5,6% en moyenne.

1,3 Md€ de projets contrôlés « probables » à plus long terme, à 81% dans Paris intra-muros

Le pipeline contrôlé « probable » rassemble les projets identifiés et détenus par Gecina, qui peuvent nécessiter une pré-commercialisation (pour les projets « greenfield » dans les localisations périphériques de la Région parisienne) ou dont le départ du locataire n'est pas encore certain à court terme. L'identification en amont de ces projets permet d'attendre un rendement potentiel à livraison de 7,0% pour un portefeuille de projets potentiels essentiellement parisiens.

Un modèle renforcé permettant d'envisager 2018 avec confiance

Les tendances favorables observées sur les marchés de référence de Gecina, et le succès de la rapide intégration d'Eurosic permettent au Groupe d'envisager sereinement 2018. L'année sera marquée par l'accélération du volume de livraisons, principalement sur le second semestre et par les cessions envisagées à la suite de l'acquisition d'Eurosic. A fin décembre 2017,

571 M€ de cessions étaient d'ores et déjà réalisées ou sécurisées. Sur l'hypothèse de travail d'un volume additionnel de cessions de 1,2 Md€ en 2018, le résultat récurrent net part du Groupe par action est attendu en hausse de +3% à +6% en fonction du calendrier de finalisation des cessions envisagées.

Dividende

L'assemblée générale a décidé de verser, au titre de l'exercice 2017, un dividende par action de 5,30 euros en numéraire.

Un acompte de 50%, soit 2,65 euros par action, a déjà été versé le 8 mars 2018.

Le versement du solde du dividende correspondant à un montant de 2,65€ par action, sera réglé, au choix de l'actionnaire, en actions nouvelles ou en numéraire. Il sera détaché de l'action le 12 juin 2018 pour une mise en paiement, ou livraison d'actions selon l'option retenue, le 5 juillet 2018.

Réponses aux questions des actionnaires

La société n'a reçu aucune question écrite.

En résumé, différentes questions sont posées portant notamment sur l'activité de la Société et sa capitalisation boursière.

Concernant l'activité de la société, les questions ont notamment porté sur l'impact de l'acquisition d'Eurosic, la stratégie relative au portefeuille résidentiel et les secteurs géographiques retenus pour les investissements.

A ces questions, Monsieur Bernard Michel et Madame Méka Brunel rappellent que l'intégration d'Eurosic dans le groupe Gecina a permis l'acquisition d'un portefeuille de grande qualité, valorisé dans les meilleures centralités et les sous marchés dans lesquels Gecina souhaitait se développer ce qui a permis d'avoir des synergies estimée entre 12 et 17 M€ et qui, depuis, grâce au travail fourni, sont supérieures à 30 M€.

Ils rappellent que le portefeuille résidentiel de Gecina, compte tenu notamment de la demande actuelle, représente une vraie valeur qui pourrait encore être améliorée. Gecina analyse la possibilité de dégager une gestion plus performante de ce portefeuille de qualité. Madame Méka Brunel précise, concernant les résidences étudiants, que le portefeuille détenu représente aujourd'hui environ 2 800 lits. Compte tenu des projets de développement en cours, celui-ci pourrait passer de 2 800 à 4 000 lits.

Madame Méka Brunel explique ensuite, le choix des secteurs géographiques, notamment en ce qui concerne le Bureaux. Paris, au sens large, surperforme structurellement l'économie française. C'est un gage de solidité des performances futures. La stratégie développée par Gecina, soumise au Conseil d'Administration et régulièrement révisée, est de se baser sur les centralités et les zones de rareté qui offrent des liquidités de marché.

A une réponse d'un actionnaire sur le Grand Paris, Monsieur Bernard Michel souligne qu'il s'agit d'un très beau projet mais qu'à ce stade il est encore difficile d'investir sur certaines régions du Grand Paris sans connaître réellement la mise en œuvre des investissements qui seront nécessaires, notamment en termes de transport. Il n'y a pas encore de vision assez stable pour réaliser des investissements aujourd'hui dans de bonnes conditions.

A des actionnaires qui s'interrogent sur l'état d'avancement de la plainte pénale déposée contre l'ancien dirigeant, Monsieur Joaquin Rivero Valcarce, il est rappelé que la décision de première instance, qui avait condamné Monsieur Joaquin Rivero Valcarce à 3 ans de prison dont deux ans fermes et à plus de 200 M€ à verser en dommages-intérêts à Gecina, a fait l'objet d'une procédure d'appel. Depuis, Monsieur Joaquin Rivero Valcarce est décédé et les héritiers ont refusé l'héritage. L'action se poursuit toujours devant les instances civiles et le Groupe Gecina continue de faire valoir ses droits afin, notamment de récupérer tout ou partie de la somme séquestrée d'un montant d'environ 88 M€.

Un actionnaire s'interroge sur les contraintes et les opportunités liées à l'intégration de Gecina, depuis mars 2018, aux indices boursiers CAC NEXT 20 et CAC LARGE 60.

Madame Méka Brunel précise que cela représente surtout des avantages. Il s'agit d'indices plus généralistes. Le volume quotidien augmente de façon significative. Le titre est liquide et cette liquidité a une valeur sur le marché. Cela permettra sûrement l'entrée de nouveaux actionnaires dans le capital de Gecina, intéressés par les valeurs boursières relevant de ces indices.

En réponse aux questions posées sur le dividende, il est rappelé les dates de détachement du solde du dividende et de paiement de celui-ci. Pour le solde du dividende, une option est donnée, au choix de l'actionnaire, entre le paiement en numéraire, ou en actions nouvelles de la Société. Le prix de référence sera fixé par un Conseil d'Administration préalable à la date de détachement du solde du dividende.

Monsieur Bernard Michel précise à un actionnaire que les actions nouvelles ne pourront être acquises par l'intermédiaire d'un PEA.

Par ailleurs, d'autres questions sont posées concernant notamment le projet de loi PACTE et la signature avec ING France d'un contrat de crédit responsable dont la marge dépendra notamment de la performance RSE de Gecina mesurée par son rating GRESB.

Enfin, un actionnaire souligne l'évolution de la fiscalité liée aux sociétés foncières cotées les rendant actuellement plus attractives pour les investisseurs que d'autres produits comme les parts sociales de SCPI.

Résultat des votes

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ont représenté 53 018 866 actions, soit 72,35% du total des actions ayant droit de vote.

	Résolution	Type	Voix						Voix Présents & Représentés	Voix Exclus	Etat Adoption
			Pour	%	Contre	%	Abstention	%			
1	Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice 2017	AGO	52 912 033	99,80%	22 767	0,04%	84 066	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
2	Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice 2017	AGO	52 907 209	99,79%	27 889	0,05%	83 768	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
3	Virement à un compte de réserve	AGO	52 934 405	99,84%	4 155	<0,01%	80 306	0,15%	53 018 866	0	Adoptée
4	Affectation du résultat 2017, distribution du dividende	AGO	52 925 890	99,82%	12 819	0,02%	80 157	0,15%	53 018 866	0	Adoptée
5	Option pour le paiement du solde du dividende en actions	AGO	52 878 720	99,74%	59 809	0,11%	80 337	0,15%	53 018 866	0	Adoptée
6	Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions relatifs à l'exercice 2018	AGO	52 872 175	99,72%	66 278	0,13%	80 413	0,15%	53 018 866	0	Adoptée
7	Approbation de la convention conclue entre Gecina et Predica dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic	AGO	42 964 758	98,86%	33 274	0,08%	464 298	1,06%	43 462 330	9 556 536	Adoptée
8	Approbation de l'engagement d'apport conclu entre Gecina et Predica dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic	AGO	42 965 258	98,86%	33 152	0,08%	463 920	1,06%	43 462 330	9 556 536	Adoptée
9	Approbation du protocole d'accord conclu entre Gecina et Eurosic, dans le cadre de l'acquisition, par Gecina, des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic	AGO	42 971 531	98,87%	23 055	0,05%	467 744	1,08%	43 462 330	9 556 536	Adoptée
10	Approbation du contrat d'assistance – lettre de mission conclu avec Madame Dominique Dudan, Administratrice indépendante de Gecina	AGO	48 754 369	91,96%	4 171 032	7,87%	93 420	0,17%	53 018 821	45	Adoptée
11	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Bernard Michel, Président du Conseil d'Administration	AGO	52 578 407	99,17%	356 526	0,67%	83 933	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
12	Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Madame Méka Brunel, Directrice Générale	AGO	52 356 116	98,75%	564 001	1,06%	98 749	0,19%	53 018 866	0	Adoptée
13	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration	AGO	52 687 115	99,37%	122 661	0,23%	209 090	0,39%	53 018 866	0	Adoptée
14	Approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général	AGO	49 764 749	93,86%	3 154 232	5,95%	99 885	0,19%	53 018 866	0	Adoptée
15	Ratification de la nomination de Monsieur Bernard Carayon en qualité de Censeur	AGO	50 597 389	95,43%	2 336 520	4,41%	84 957	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
16	Renouvellement du mandat de Madame Méka Brunel en qualité d'Administratrice	AGO	52 663 104	99,33%	267 697	0,50%	88 065	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
17	Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques-Yves Nicol en qualité d'Administrateur	AGO	52 747 856	99,49%	184 993	0,35%	86 017	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
18	Nomination de Monsieur Bernard Carayon en qualité d'Administrateur	AGO	52 524 192	99,07%	404 477	0,76%	90 197	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
19	Nomination de Madame Gabrielle Gauthey en qualité d'Administratrice	AGO	52 884 981	99,75%	44 308	0,08%	89 577	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
20	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	AGO	52 534 721	99,09%	271 089	0,51%	213 056	0,40%	53 018 866	0	Adoptée
21	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE	51 866 900	97,83%	1 062 277	2,00%	89 689	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
22	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public	AGE	50 993 340	96,18%	1 938 724	3,66%	86 802	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
23	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	AGE	51 822 137	97,74%	1 100 301	2,08%	96 428	0,18%	53 018 866	0	Adoptée
24	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé	AGE	50 945 578	96,09%	1 979 428	3,73%	93 860	0,18%	53 018 866	0	Adoptée
25	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	AGE	50 935 969	96,07%	1 996 257	3,77%	86 640	0,16%	53 018 866	0	Adoptée
26	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature	AGE	51 777 193	97,66%	1 149 975	2,17%	91 698	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
27	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription – fixation du prix d'émission	AGE	51 152 363	96,48%	1 770 561	3,34%	95 942	0,18%	53 018 866	0	Adoptée
28	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGO	52 914 238	99,80%	15 276	0,03%	89 352	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
29	Augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGE	52 383 790	98,80%	545 977	1,03%	89 099	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
30	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions	AGE	50 460 184	95,17%	2 465 837	4,65%	92 845	0,18%	53 018 866	0	Adoptée
31	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	52 020 488	98,12%	907 948	1,71%	90 430	0,17%	53 018 866	0	Adoptée
32	Pouvoirs pour les formalités	AGE	52 900 213	99,78%	28 624	0,05%	90 029	0,17%	53 018 866	0	Adoptée

Le Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale

Composition du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale :



Bernard Carayon
Président du conseil
d'administration



Méka Brunel
Directrice Générale
et Administratrice



Laurence Danon Arnaud
Administratrice
indépendante



Dominique Dudan
Administratrice
indépendante



Gabrielle Gauthey
Administratrice
indépendante



Claude Gendron
Administrateur



Sylvain Fortier
Représentant permanent
d'Ivanhoé Cambridge Inc.
Administrateur



Jacques-Yves Nicol
Administrateur
indépendant



Jean-Jacques Duchamp
Représentant permanent
de Predica Administrateur



Inès Reinmann Toper
Administratrice
indépendante